

LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION	
<b>CALENDRIER DES INSCRIPTIONS</b>	<p>Les inscriptions pour les épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique de la session 2022 comptant au titre de la session 2023 se dérouleront du :</p> <p style="text-align: center;"><b>Lundi 22 NOVEMBRE 2021 14h00</b> <b>AU</b> <b>Vendredi 10 DÉCEMBRE 2021 17h00</b></p>
<b>VOS CONTACTS AU RECTORAT</b>	<p>Mme GUILLIEN - 03 80 44 87 38 – <a href="mailto:dec1.bac3@ac-dijon.fr">dec1.bac3@ac-dijon.fr</a> Mme BIÈVRE-MARZOUGUI – 03 80 44 85 71 – <a href="mailto:dec1.bac5@ac-dijon.fr">dec1.bac5@ac-dijon.fr</a></p>
<b>CONDITIONS D'INSCRIPTION</b>	<p>Les candidats doivent résider dans l'un des quatre départements de l'académie de Dijon (Côte d'or, Nièvre, Saône &amp; Loire et Yonne).</p>
<b>CANDIDATS EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION</b>	<p>À l'exception des candidats en enseignement à distance (type CNED), les candidats en formation dans un établissement doivent obligatoirement s'inscrire aux épreuves dans leur centre de formation. Cette procédure n'est donc pas utile.</p>
<b>FORMATION À DISTANCE</b>	<p><u>Attention</u> : l'inscription en centre de formation à distance ne vaut pas inscription à l'examen. Les candidats doivent impérativement s'inscrire à l'examen en suivant cette procédure.</p>
<b>COMMENT S'INSCRIRE ?</b>	<p>Les inscriptions s'effectuent obligatoirement par internet sur l'application nationale CYCLADES. L'adresse de connexion se situe sur le site du rectorat de <a href="http://l'academie.de.Dijon">l'académie de Dijon</a>.</p>

LES ÉTAPES D'INSCRIPTION	
<b>EN RÉSUMÉ</b>	<p>L'inscription sur l'application Cyclades doit se faire en 4 étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Création et activation d'un compte utilisateur internet.</li> <li><b>Les candidats redoublants doivent utiliser leur compte Cyclades créé lors de la session précédente. Si nécessaire, utilisez le lien « mot de passe oublié ».</b></li> <li>2. Inscription par internet.</li> <li>3. Signature numérique de la confirmation d'inscription</li> <li>4. Dépôts en ligne d'une pièce d'identité, et, le cas échéant, de votre certificat de scolarité au CNED.</li> </ol>



<b>3ÈME ÉTAPE : SIGNATURE NUMÉRIQUE</b>	La validation en ligne vaut signature, elle entrainera la génération du récapitulatif d'inscription.
<b>4ÈME ÉTAPE : DEPÔT D'UNE PIÈCE JUSTIFICATIVE</b>	Sur la page d'accueil de votre compte Cyclades apparaît l'icône « mes justificatifs ». Cliquez sur <b>Ajouter</b> puis <b>Envoyer</b> pour chaque pièce justificative demandée. <b>Enfin</b> , une fois l'ensemble des pièces déposées, cliquer le bouton « J'ai fourni toutes mes pièces ».

<b>CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP</b>	
<b>CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP – NOUVELLES DEMANDES</b>	Les <b>nouvelles demandes</b> d'aménagement d'épreuves <b>seront à effectuer</b> suivant la procédure disponible sur le <a href="#">site du rectorat</a> . <b>La date limite des demandes est fixée au 10 décembre prochain.</b>

<b>APRÈS LES INSCRIPTIONS</b>	
<b>QUE FAIRE EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION ?</b>	Tout changement de situation (changement d'adresse...) doit être signalé dans les plus brefs délais au rectorat.
<b>INFORMATIONS SUR LES ÉPREUVES</b>	<p><b>Les candidats sont tenus de se tenir informés des exigences des épreuves et de leurs déroulements.</b></p> <p>Ces informations sont disponibles sur le site <a href="#">Eduscol</a> pour le baccalauréat <a href="#">général</a> ou <a href="#">technologique</a> par exemple.</p> <p>Il est important également de préciser que la plupart des épreuves, notamment les enseignements optionnels, nécessitent la préparation d'un dossier ou d'un support par le candidat. L'absence de ce dossier ou support peut entrainer l'impossibilité de présenter l'épreuve au détriment du candidat.</p>